

COMPTE RENDU CA DU 9/06/2021

Présents : 21

Début de séance : 18H05

Secrétaire de séance : Sylvie CHAZEL

Point 1 : Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

VOTE

POUR : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Point 2 : Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Un représentant du personnel enseignant, demande à lire une motion qui a un rapport avec la vie de l'établissement.

Le président accepte la lecture de cette motion, mais après une interruption de séance, afin de pouvoir s'entretenir avec l'équipe de direction.

Les membres du CA procèdent au vote concernant l'adoption du projet d'ordre du jour

VOTE

POUR : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Point 3 : Modification du règlement intérieur

Le président de séance, M. DELAIGUE, commente les modifications apportées au règlement intérieur du Lycée, et précise que les modifications apportées, ne sont en fait que des adaptations pour améliorer l'organisation.

Il explique que l'équipe pédagogique a constaté que la récréation de l'après-midi été trop courte, après étude elle sera portée à 15mn ce qui aura un petit impact sur les cours.

Ensuite a été ajouté, au règlement, le descriptif du dispositif PIAL et ULIS.

Un représentant du personnel enseignant, fait remarquer, que la suppression de l'accueil sur le site Nord risque de poser problème.

Le président, M. DELAIGUE, répond que la suppression de l'accueil a été discuté avec les Conseillers Principaux d'Education au niveau de l'organisation. Cette méthode va être testée, et si cela ne marche pas, les modifications nécessaires seront apportées.

La gestionnaire adjointe, Mme JUAN-COLOMB, précise que le mode actuel de fonctionnement, n'est pas celui qui avait été prévu et cela suite à un problème technique. Cette situation ne va pas durer, car ce n'est pas un fonctionnement normal et dès que le problème technique sera résolu tout rentrera dans l'ordre.

Les personnels de l'éducation nationale doivent programmer les cartes d'accès via un logiciel, mais pour l'instant il est impossible d'importer les données. Cela implique qu'il faudrait saisir les données, une à une, pour toutes les personnes présentes sur le site, ce qui n'est pas faisable.

Le président, M. DELAIGUE, explique que la mission de l'accueil, c'est l'accueil des personnes étrangères à l'établissement. Il ajoute que par la suite tous les élèves et les personnels auront une carte d'accès programmée en fonction de leur profil, de façon à respecter la réglementation des accès.

Une représentante du personnel enseignant, ajoute, qu'il faudra des bornes en état de fonctionner partout sur le site.

La gestionnaire adjointe, Mme JUAN-COLOMB, précise, que ce qu'il manque c'est une borne de mise à jour sur le site nord. Il y en aura une à l'entrée, au niveau du portail nord, sur laquelle il faudra réactualiser le badge quotidiennement, ou toutes les 24h. La demande de cette borne a été faite il y a plus de 3 mois, et cette demande a été validé par la région.

L'équipe de direction précise que sur la Page 22 du règlement intérieur proposé, sera enlever le « et »

Un représentant des Parents d'élèves, s'étonne de la suppression, dans le règlement intérieur, des temps de travail en internat, et juge cela regrettable.

Le président, M. DELAIGUE, répond qu'il y a beaucoup d'espaces de travail libres, mis à la disposition des élèves, mais qu'effectivement, des temps de travail avec obligation, ne figurent pas dans le règlement.

Une représentante du personnel enseignant, fait remarquer qu'il y avait 1h par jour obligatoire, et se demande pourquoi avoir supprimé cette disposition, à laquelle les personnels d'éducation tenaient.

Le président, M. DELAIGUE, répond que ce point a été vu avec les Conseillers Principaux d'Education, lors de la commission permanente, et que l'équipe de direction pensait qu'il avait été validé par eux. Si ce n'est pas le cas, ce point peut être revu dans l'organisation quotidienne.

VOTE

POUR : 19

Contre : 0

Abstention : 2

Le président propose de traiter le point 5 avant le point 4, car ce dernier sera plus rapide à traiter.

Point 5 : Fermeture du lycée du 13 juillet 2021 16h au 25 Août inclus

Le président, M. DELAIGUE, énonce les dates de fermeture et d'ouverture du lycée

VOTE

POUR : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Interruption de séance de 10mn pour étude de la motion par l'équipe de direction

18h40 interruption séance

18h53 reprise séance

Point 4 : DGH

Le président, M. DELAIGUE, autorise la lecture de la motion, tout en précisant qu'au niveau de la légalité, il n'y a aucune ambiguïté vis-à-vis de la réforme. Au niveau de l'organisation et du nombre d'heure, il ne manque rien aux élèves, la réforme a été appliquée.

Le président, M. DELAIGUE, ajoute, que sur la forme il joue la transparence, mais il souhaiterait, à l'avenir, avoir les motions avant pour pouvoir y réfléchir et ainsi être en mesure de proposer un vrai débat. Il précise que s'il n'a pas les éléments avant, les questions ne seront pas traitées.

Un représentant du personnel enseignant, distribue la motion, en précisant que cette motion est d'ordre général et n'est pas liée à un fonctionnement spécifique de l'établissement.

Un temps de lecture est accordé aux membres du CA.

Une représentante des personnels non enseignant, demande de faire apparaître sur la dernière ligne, « représentants élus du collège des personnels enseignants », car les personnels non enseignant n'ont pas été consultés, elle-même n'était pas au courant de cette motion.

Un représentant du personnel enseignant, explique que le terrain, se doit de faire remonter les dysfonctionnements, car sur les tableaux ils n'apparaissent pas.

Le président, M. DELAIGUE, précise qu'aujourd'hui la réforme se construit aussi sur le terrain car il y a des échanges entre le terrain et les instances.

Le proviseur adjoint, M. Cuvillier, précise que les heures supplémentaires ne sont pas forcément fléchées.

Le président, M. DELAIGUE, ajoute qu'en matière d'accompagnement personnalisé, il n'y a pas de spécialiste tout le monde peut les faire, c'est donc une variable d'ajustement.

Le proviseur adjoint, M. Cuvillier, précise que dans l'intérêt de l'enseignant et de l'établissement, il arrive que soit ajouté une heure d'HSA afin de compléter un poste.

Le président, M. DELAIGUE ajoute que la marge de manœuvre est à l'intérieur de la souplesse des attributions de service. Il explique que nous sommes dans l'obligation d'appliquer les choix politiques, et de suivre les grilles horaires communes à l'ensemble des établissements.

La Directrice Déléguée à la Formation Professionnelle, Mme GUIN, ajoute que les horaires évoluent, et qu'il faut l'accepter, car on ne peut pas rester dans le passé. Si les enseignants font 21h, les élèves vont faire 40h et ce n'est pas possible.

Un représentant des personnels enseignant, se plaint de ne plus pouvoir enseigner comme avant et que le fait d'avoir des ordinateurs ne remplace pas.

La proviseure adjointe, Mme PANTEL précise qu'il est normal d'évoluer avec la société, car il faut insérer ces jeunes dans une nouvelle société.

Un représentant des personnels enseignant, dit que les enseignants ont besoin de temps et plus qu'avant, et qu'au contraire on leur en enlève. Il ajoute que trouver des solutions pour instruire, les enseignants le font tout le temps et l'on toujours fait.

Le président, M. DELAIGUE, explique que les objectifs ont changé. Il s'agit plus d'une adaptation aux nouveaux objectifs, en effet il y a des choses qui ne sont plus nécessaires à faire. Il ne faut pas perdre de l'énergie pour des choses qui ne sont plus demandées par le Ministère

Un représentant des élèves, fait remarquer que les élèves n'ont pas assez d'heure pour être efficace en entreprise. Il demande pourquoi en 4 ans de BMA, un élève apprend moins qu'en entreprise.

La Directrice Déléguée à la Formation Professionnelle, Mme GUIN, répond que les élèves apprennent d'autres choses et que c'est pour cette raison que la formation est complétée par des stages.

La Directrice Déléguée à la Formation Professionnelle, Mme GUIN, ajoute que la Co-intervention a un coût, et que c'est aussi cela, mettre des moyens en plus. Quand un élève pense que les matières générales, comme le Français ou les Maths, ne servent à rien, c'est en Co-intervention que l'on peut expliquer à l'élève à quoi servent ces matières. En conséquence il y a moins d'heure en Français et en Maths

Un représentant des parents d'élèves, demande si les heures d'accompagnement personnalisé sont inscrites dans l'emploi du temps.

Le président, M. DELAIGUE, explique que dans le constat factuel, dans le comptage, il y a des baisses dans certaines disciplines, mais des choses ont été créées. Il poursuit en disant que si on va plus loin, cette réforme permet de responsabiliser les élèves. Le texte peut aller jusque-là, on peut aussi annualiser. En effet à quoi cela sert-il de mettre une heure toute l'année, alors que l'on en a plus besoin à certaines périodes.

Un représentant des personnels enseignants, répond, que sur le papier c'est bien, mais le problème c'est que pour les élèves les bases ne sont acquises. Il ajoute que ce qui est nouveau, c'est que les effectifs sont en diminution et les enseignants se demandent comment proposer des formations plus attractives.

Il suggère que c'est un problème d'orientation et d'affectation post 3ieme

Le président, M. DELAIGUE dit qu'effectivement certains métiers disparaissent, et que nous devons nous demander si l'on devient gardien du patrimoine ou pas. Il y a de vrais débats mais nous n'avons pas les réponses.

Si les espaces prévus sur fonds publics, sont prévus pour fonctionner à 15, et que l'on a que 8 élèves alors il faut y réfléchir.

Une représentante des parents d'élèves demande si des formations pour adultes sont organisées dans le secteur professionnel, car il y a de plus en plus de reconversion dans les métiers d'art et cela pourrait être une piste.

Elle ajoute qu'il n'y a pas eu de portes ouvertes et que cela n'a pas facilité les choses.

Un représentant des personnels enseignants dit qu'effectivement les apprenant adultes sont inscrits dans les bases et comptent dans nos effectifs.

La Directrice Déléguée à la Formation Professionnelle, Mme GUIN, précise que le lycée accueille de nouveaux élèves ayant différents statuts non seulement les GRETA mais aussi des Apprentis. Ces élèves, ont un statut scolaire, s'il trouve un patron il reste inscrit chez nous et ainsi nous pouvons continuer à les suivre. Si cela se passe mal chez le patron l'élève peut revenir au sein de l'établissement, pour continuer sa formation. Nous avons aussi le cas du retour à la formation initiale même au-delà de 25 ans Tout ces nouveaux élèves Contribuent à notre attractivité

Un représentant des personnels enseignants, affirme que cette baisse des effectifs a déjà été constatée avant la suppression des portes ouvertes. Pourtant sur la partie professionnelle il y a eu beaucoup d'effort de communication, d'articles de presse et beaucoup de participation aux salons.

Ce représentant des personnels enseignants, précise qu'il fait remonter l'inquiétude de l'ensemble e ses collègues.

La Directrice Délégué à la Formation Professionnelle, Mme GUIN, précise qu'elle partage cette inquiétude comme l'ensemble de l'équipe de direction.

Le président de séance M. DELAIGUE, rappelle que nous sommes fonctionnaires d'état et que nous devons appliquer les consignes du gouvernement, et que les formations à faible effectif coutent cher à l'état.

Un représentant des personnels enseignants, demande comment va être mesuré la réalisation des objectifs.

Le président, M. DELAIGUE, explique, que tous les ans le chef d'établissement a un entretien avec le DASEN, lors de cet entretien, la réalisation des objectifs est évaluée en fonction non seulement, de la réussite aux diplômes, mais aussi de la façon d'y parvenir avec les moyens donnés.

Il ajoute, que nous avons assez d'heures pour répondre aux objectifs fixés.

Un représentant des personnels enseignant, dit que si les enseignants ne peuvent plus faire leur métier correctement, alors ils vont travailler à contre-valeur.

Le président, M. DELAIGUE, précise que le métier a effectivement beaucoup changé, mais que l'on ne changera pas les choses ici, car ce sont des décisions politiques au niveau National.

DGH

DGH-GT partie Générale et Technique

La proviseure adjointe, Mme PANTEL, présente la DGH-GT en appui sur les tableaux joints à la convocation, et précise que les heures de vies de classe, ne doivent pas être inscrites à l'emploi du tps, elles représentent 10h d'accompagnement dans l'orientation. Pour la prochaine rentrée le professeur principal bénéficiera de 1h étiquetée accompagnement orientation, la dotation est fonction du niveau de la classe 2nd, 1^{iere} ou terminale.

Un représentant des personnels enseignant, demande si le module d'orientation est sur toute l'année.

La proviseure adjointe, Mme PANTEL, acquiesce et précise que l'on peut y réfléchir et moduler

DGH- SP Secteur professionnel

Le proviseur adjoint, M. CUVILLIER présente la DGH du secteur professionnel en appui sur les tableaux joints à la convocation.

Le président, M. DELAIGUE, tient à féliciter ses deux adjoints et les personnels pour ce beau travail d'équipe et remercie tout particulièrement Mme GUIN pour sa contribution.

Il annonce que les membres du CA, vont procéder au vote pour les deux répartitions d'enveloppe des heures. Il précise que s'il y a un vote contre, on devra refaire une commission permanente et un CA, mais que ce sera la même DGH qui sera présentée à nouveau car c'est un travail abouti.

VOTE de la DGH-GT

POUR : 19

Contre : 2

Abstention : 0

VOTE de la DGH- SP :

Pour : 18

Contre : 2

Abstention : 1

VOTE pour la Motion :

Pour : 8

Contre : 5

Abstention : 8

Fin de Séance : 21h00

Le Président de séance :

Thierry DELAIGUE